



Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA

N°31 - Avril 2014

Sommaire

*Après le report de la date
de revalorisation,
le gel des pensions*

*Lettre ouverte
au gouvernement*

Le silence du gouvernement

*Les 10 nouveautés
de la loi Consommation*

*Les fonctionnaires,
dans l'action le 15 mai*

Dernière minute

Documents à consulter

*La FERPA s'adresse
aux candidats
aux élections européennes*

Après le report de la date de revalorisation, le gel des pensions

La loi du 20 janvier 2014, sur la réforme des retraites a repoussé la date de revalorisation des pensions du 1^{er} avril au 1^{er} octobre de chaque année. Seuls les bénéficiaires du minimum vieillesse (600 000 retraités) ont été revalorisés de 0,7 %, le 1^{er} avril 2014. Quinze millions de retraités devaient attendre le 1^{er} octobre. Mais, le Premier ministre, dans sa déclaration du 16 avril concernant les économies budgétaires, a annoncé le gel des pensions en 2014. Les retraités devront donc attendre le 1^{er} octobre 2015.

L'UNSA Retraités désapprouve cette mesure de gel des pensions qui touche la quasi-totalité des retraités. Une fois de plus le pouvoir d'achat des retraités est mis à mal.

D'après les dernières enquêtes de la DREES, le montant moyen de la retraite, but des prélèvements sociaux, s'élevait à 1256€ par mois fin 2011 ; 1603€ pour les hommes et 932€ pour les femmes.

D'après l'INSEE, 9,3 % des retraités (soit 1,4 million) vivent en dessous du seuil de pauvreté. Plus de la moitié des retraités vivent avec une pension inférieure au SMIC net (1100€ par mois).

Depuis 20 ans, les mesures prises dans le cadre des réformes des retraites ont durci les conditions de liquidation des retraites et indexé l'évolution des pensions sur les prix et non plus sur les salaires des actifs. Ces mesures ont des conséquences sur le niveau des pensions.

D'autres mesures plus récentes ont renforcé la baisse du pouvoir d'achat des retraités :

- la création en 2011 de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) de 0,3 % sur les pensions des retraités imposés,
- le gel du barème d'imposition sur le revenu de 2010 à 2014,
- l'imposition des majorations familiales en 2014.

L'accumulation de toutes ces mesures entraîne une réelle baisse du pouvoir d'achat des retraités.

C'est pourquoi, l'UNSA Retraités demande au gouvernement de prendre des mesures urgentes susceptibles de redonner du pouvoir d'achat aux retraités, en particulier aux retraités qui vivent actuellement avec moins de 1100€ par mois.

Par ailleurs, le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement qui devait être arrêté par le Conseil des ministres début avril, n'a toujours pas été présenté. Comment interpréter le silence du gouvernement sur cette question ?

A lire

Dernière minute

Page 4

Bagnolet, le 24 avril 2014

**Le secrétaire général,
Jean-Paul Tripogney**



■ Lettre ouverte au gouvernement

Les organisations syndicales de retraités membre de l'inter UCR ont adressé le 8 avril une lettre ouverte au gouvernement.

Cette lettre a été envoyée au Premier ministre, au ministre des Finances et des Comptes Publics au ministre des Affaires Sociales et remise à la presse.

Cette lettre a été adressée avant la déclaration du Premier ministre du 16 avril concernant les économies budgétaires et en particulier le gel des pensions.

Monsieur le Premier ministre,

Les organisations syndicales de retraités, UCR-CFDT, UNAR CFTC, UNIR CFE-CGC, UCR-CGT, FGR-FP et UNSA Retraités, tiennent à attirer l'attention du gouvernement sur la situation actuelle des retraités et, en particulier, sur leur pouvoir d'achat.

En effet, ce 1^{er} avril 2014, pour la première fois depuis des années, les 15 millions de retraités ne sont pas revalorisés et seront obligés d'attendre le 1^{er} octobre 2014. Seuls les bénéficiaires du « minimum vieillesse », notamment ceux de l'Asi (Allocation supplémentaire d'invalidité) et de l'Aspa (Allocation de solidarité aux personnes âgées) ont été revalorisés.

Depuis 1993 pour les salariés du secteur privé, et 2003 pour les fonctionnaires, les pensions sont revalorisées en fonction de l'évolution des prix et non plus en fonction de l'évolution des salaires des actifs. Ces mesures ont eu pour conséquence un réel décrochage, au fil du temps, des pensions par rapport aux salaires.

Certains retraités voient leur pouvoir d'achat particulièrement affecté sous l'effet conjugué de mesures sociales et fiscales, tels le gel du barème d'imposition sur le revenu de 2010 à 2014 et le recul de six mois de revalorisation des pensions, d'avril à octobre. L'imposition des majorations familiales dès 2014 ne saurait se justifier sans une réforme globale de la fiscalité qui rende l'impôt sur le revenu plus juste et plus progressif.

Les organisations syndicales de retraités rappellent que la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa) de 0,3% sur les pensions des retraités imposés doit être affectée, comme le gouvernement s'y est engagé, à l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées.

D'après les dernières enquêtes de la DREES, le montant moyen de la retraite de droit direct brut des prélèvements sociaux s'élevait à 1256 € par mois fin 2011 : 1603 € pour les hommes et 932 € pour les femmes.

Les données de l'INSEE montrent que les écarts entre les différentes générations de retraités se sont accrus depuis vingt ans.

D'autre part, les revenus du patrimoine sont de plus en plus concentrés au sein des retraités les plus aisés.

Enfin, 9,3% des retraités vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté.

Les retraités -comme les salariés- ne sont pas responsables de la crise. Ils ne doivent pas en payer les conséquences. Les mesures d'austérité ne font qu'aggraver la situation de tous et conduisent à la récession.

Il faut un nouveau partage des richesses en faveur du monde du travail que ce soit en activité ou à la retraite, ainsi qu'une véritable réforme fiscale.

Des mesures fortes doivent être prises pour accompagner les retraités et réduire les charges qui pèsent sur le budget des ménages en matière de réduction du coût du logement, de réduction de la facture énergétique, et de prise en charge socialisée des coûts de la protection santé complémentaire.

Les retraités, avec leurs organisations syndicales, demandent des mesures urgentes susceptibles de redonner du pouvoir d'achat aux retraités.

Paris, le 8 avril 2014

Le silence du gouvernement

Michèle Delaunay ne portera pas son projet de loi sur « l'adaptation de la société au vieillissement » jusqu'au bout du processus législatif.

Le Président de la République et le nouveau Premier ministre n'ont pas jugé bon de la maintenir dans l'équipe gouvernementale. Laurence Rossignol a été nommée le 9 avril, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et des Personnes âgées. Depuis, rien, pas un mot sur le projet de loi.

Il devait être présenté au Conseil des ministres à la mi-avril. Le gouvernement a tenu trois Conseils des ministres sans examiner ce projet.

Laurence Rossignol a fait quelques déclarations sur la politique familiale, mais rien sur les personnes âgées. Le calendrier parlementaire pour les prochains mois a été arrêté par le Conseil des ministres. Le projet de loi n'est pas inscrit.

Et pourtant, il y a urgence. Nous l'avons martelé tout au long de la concertation. Des mesures urgentes doivent être prises. Les restes à charge, à domicile comme en établissement sont devenus insoutenables pour de nombreux retraités, plus de 1000 euros par mois.

Les aidants familiaux attendent des mesures de répit, une meilleure information. Le secteur de l'aide à domicile attend une réelle professionnalisation du secteur, avec une meilleure formation des salariés et des carrières plus attractives.

Face à ces urgences, le gouvernement fait la sourde oreille.

Nous n'avons pas oublié comment le Président Sarkozy a enterré la concertation qui avait été menée par sa ministre Roselyne Bachelot.

Espérons qu'il n'en soit pas de même aujourd'hui !

Le gouvernement doit rapidement indiquer ses intentions.

Les 10 nouveautés de la loi consommation

La loi Consommation, présentée par Benoît Hamon, a été adoptée définitivement par le Parlement.

Nous tenons à vous informer des 10 nouveautés qui doivent améliorer la vie quotidienne des Français.

- 1 - Obtenir réparation des préjudices du quotidien grâce à l'action de groupe
- 2 - Résilier ses contrats d'assurance auto et habitation à tout moment
- 3 - Diminuer le coût de son assurance emprunteur
- 4 - Payer ses lunettes moins cher
- 5 - Avoir un meilleur accès à certains dispositifs de santé
- 6 - Aligner les tarifs sur la réalité des services rendus
- 7 - Accéder à une consommation durable et responsable
- 8 - Acheter et consommer en connaissance de cause
- 9 - Etre mieux protégé pour ses achats sur Internet
- 10 - Mettre fin au démarchage abusif

Pour en savoir plus sur ces 10 nouveautés, vous pouvez consulter le site du ministère de l'Économie et des Finances.

Retraités de l'UNSA, cette lettre électronique vous est destinée.

Pour la recevoir régulièrement,
veuillez faire votre demande par e-mail à :

Unsa-retraites@unsa.org



Les fonctionnaires, dans l'action le 15 mai

Le gouvernement reste sourd aux protestations qui ont suivi l'annonce du traitement infligé aux fonctionnaires. Le Premier ministre confirme le gel du point d'indice mais promet une « clause de revoyure » en fonction du retour éventuel de la croissance, qui permettrait, le cas échéant, de revenir sur le gel du point d'indice.

Qui veut-on endormir en parlant de « clause de revoyure » alors qu'aucun début de négociation salariale n'a eu lieu depuis l'arrivée du gouvernement, malgré les accords de Bercy.

Le Premier ministre dit aussi qu'il a pour mission d'être très attentif à l'attente des salariés modestes, aux classes moyennes, aux retraités modestes de façon à ce que leur pouvoir d'achat ne s'érode pas.

Le gouvernement ignorerait-il que plus d'un fonctionnaire sur deux est un salarié modeste (Cat C) ?

Le gouvernement veut-il continuer à ignorer que depuis 2010, les fonctionnaires et agents publics ont subi une perte de pouvoir d'achat de 6,2 %, en raison de la hausse des prix ?

Pour l'UNSA, l'action du 15 mai doit être forte pour faire entendre les revendications légitimes des personnels. Gel du point confirmé : la grève du 15 mai aussi !

Dernière minute

Le lundi 28 avril, à la veille du vote du pacte de stabilité à l'Assemblée Nationale, le Premier ministre a annoncé dans une lettre aux députés que « tous les retraités qui perçoivent jusqu'à 1200 euros de pension (tous régimes confondus) ne seront pas concernés par le report d'un an de la revalorisation ». Selon lui, « 6,5 millions de personnes » seraient concernées.

A l'heure où nous bouclons cette lettre, nous ne connaissons pas les modalités exactes de l'application de cette mesure. La solution retenue, le gel partiel, qui épargnerait les retraités percevant moins de 1200 euros par mois est techniquement difficile à mettre en œuvre, dans la mesure où il faut rapprocher les systèmes d'information des différentes caisses de retraite.

D'autre part, dans son discours du 29 avril devant l'Assemblée Nationale, le Premier ministre a confirmé « que le projet de loi pour l'adaptation de la société au vieillissement sera présenté au conseil des ministres avant cet été ! ».

Documents à consulter

Maison de retraite.

La DGCCRF a rendu publique une enquête réalisée auprès des maisons de retraite. Elle constate que de nombreuses maisons de retraite ne respectent pas le code de la consommation et de l'action sociale.

Fin de vie.

L'observatoire national de la fin de vie déplore que l'accompagnement des personnes en fin de vie n'est pas suffisamment développé.

Maison de retraite.

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a chiffré le coût global d'une place en établissement pour personnes âgées dépendantes. Le coût annuel s'élève à 34 707 € soit 2 892 € par mois.

Personnes âgées - Personnes handicapées.

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) fait 31 propositions pour que les personnes concernées puissent prendre part pleinement aux décisions les concernant.

contacter l'UNSA-Retraités :

UNSA-Retraités
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex

Tél. : 01 48 18 88 66 ou

01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

E-mail :

unsa-retraites@unsa.org

nicole.castel@unsa.org



La FERPA s'adresse aux candidats aux élections européennes

La FERPA (Fédération européenne des retraités et personnes âgées) a adopté un manifeste dans le cadre des élections du Parlement européen. Les organisations syndicales françaises adresseront ce manifeste aux candidats.

Manifeste de la FERPA pour les élections du Parlement européen

Pour une Europe sociale, pour l'égalité et la démocratie en Europe !

Du 22 au 25 mai 2014, des élections seront organisées dans chaque Etat membre de l'Union européenne (UE) pour élire les députés qui siègeront au prochain Parlement européen. Le Parlement européen a le pouvoir d'approuver ou de rejeter les lois européennes, de décider du budget européen et de choisir le Président de la commission européenne.

Ces dernières années, les Parlementaires européens ont soutenu des demandes de la Confédération européenne des syndicats et de la Ferpa. Les élections de mai 2014 nous concernent donc tou(te)s au plus haut degré.

La FERPA milite pour un changement de cap. La FERPA se bat pour une autre Europe.

L'Europe que nous rejetons

La FERPA rejette : une Europe de l'austérité, celle qui a choisi de sabrer dans les dépenses publiques, de laisser gonfler considérablement le chômage - en particulier celui des jeunes (26,5 millions de sans-emplois dont 5,7 millions âgés de moins de 25 ans : un triste record). Une Europe de précarité et d'inégalités, qui recherche la compétitivité uniquement par la baisse des salaires, des conditions et contrats de travail, de la protection sociale et de la fiscalité.

L'Europe que nous voulons :

L'UE a, pendant des décennies, engendré le progrès. Son « modèle social », souvent cité en exemple, est toutefois aujourd'hui menacé et affaibli. Ce sont cependant les mesures imposées par la Commission actuelle, par ce Conseil, qu'il faut incriminer, pas l'UE elle-même.

La FERPA revendique donc une autre Europe, une Europe sociale. Une Europe du plein emploi, soucieuse de ses générations futures.

Nous réclamons : **des emplois et de bons emplois....**

- **La relance de l'emploi en priorité.** Un plan européen d'investissements ambitieux, visera la création d'emplois de qualité.
- **L'arrêt immédiat des politiques d'austérité.** L'assainissement des finances publiques est une nécessité mais elle ne doit pas mener au démantèlement des acquis sociaux. L'Europe doit remettre la solidarité au cœur de ses politiques.
- **La priorité des droits sociaux fondamentaux sur les libertés économiques et la libre-circulation de la main-d'œuvre et des services** à travers un « protocole de progrès social » joint aux traités.
- **Le respect des négociations collectives et de l'autonomie des partenaires sociaux.**

L'Egalité, la solidarité

- Une **cohésion et une justice sociale rétablies.** Il faut réduire les inégalités



croissantes entre pays, régions et territoires riches et pauvres, entre travailleurs et travailleuses, entre retraités et retraitées.

- **Une lutte à tous les niveaux contre les discriminations persistantes.** Le racisme, la xénophobie, l'homophobie, le nationalisme et les extrémismes seront radicalement combattus. La mobilité doit être juste, équitable et choisie. **Les migrants** doivent être traités à égalité avec les autres travailleurs. Il faut renforcer la solidarité entre générations. Des actions ciblées viseront à corriger les écarts entre hommes et femmes, en particulier dans le domaine des salaires et des pensions.
- Des **services publics et d'intérêt général de qualité accessibles à tous**, comme prévu dans la Charte des droits fondamentaux. Les accords commerciaux internationaux doivent les respecter. Il convient de développer de nouvelles structures d'accueil et de soins accessibles pour les enfants et les personnes âgées notamment pour les personnes dépendantes auxquelles doivent être garanties des soins de longue durée dans le respect de leur dignité.
- La **sécurité sociale** est un droit humain fondamental. Son financement doit être partagé et réparti équitablement et dans ce contexte le rôle des systèmes publics des retraites (1^{er} pilier) demeure essentiel.
- Une **politique fiscale plus juste**. De nouvelles mesures fortes et **contraignantes** sont nécessaires pour combattre l'évasion, l'évitement ou la fraude fiscale mais également la corruption, le travail au noir et la spéculation. La fiscalité en Europe doit être redistributive et progressive.

La Démocratie

- **Une transparence, une légitimité et une responsabilité pour contrôler la gouvernance** économique européenne. Sous prétexte de crise, plusieurs mesures anti-démocratiques et inappropriées ont été imposées. La fameuse 'Troïka' (BCE-Commission-FMI) ne dispose d'aucun mandat inscrit dans la législation européenne. Des indicateurs structurels sociaux opposables doivent être intégrés dans cette Gouvernance économique.
- Le **renforcement et l'approfondissement de la démocratie et de la transparence au sein des différentes institutions européennes**. C'est nécessaire en vue de rétablir leur crédibilité et leur légitimité à l'égard du citoyen européen. Les pouvoirs du Parlement européen doivent être renforcés pour contrôler et influencer les politiques et législations.

Le droit à une vie digne et à des soins de qualité

- La FERPA revendique **pour toutes les personnes retraitées, le droit à une vie digne**, qui passe en premier lieu par la garantie de pouvoir bénéficier de pensions d'un montant tel qu'il ne les condamne pas à la pauvreté et à l'exclusion sociale
- La FERPA revendique également **l'accès à des soins de qualité accessibles pour toutes et tous**, notamment en cas de perte d'autonomie. Elle appelle les parlementaires (et les candidats) à soutenir ses initiatives et notamment l'Initiative Citoyenne Européenne qu'elle veut représenter à la Commission en ce sens. Elle demande de leur part un engagement clair qu'elle rendra public

Si la droite, les nationalistes, les eurosceptiques, remportent les élections, ce sera encore pire pour les citoyen(ne)s qu'aujourd'hui. Pour changer de cap, il faut élire des Parlementaires -en assurant l'équilibre approprié entre hommes et femmes- prêts à défendre les intérêts des citoyen(ne)s européens, des Parlementaires qui imposeront un changement, qui mettront en place **un autre projet européen axé sur le progrès social** afin d'en finir avec l'austérité, le chômage, la pauvreté, les inégalités, le dumping salarial et fiscal, afin de retrouver une Europe qui fait rêver, une Europe plus proche de ses citoyens.

...une vision sociale de l'Union européenne existe : La Fédération européenne des Retraités et des Personnes âgées (FERPA), la voix des retraités européens, appelle les citoyens à participer massivement à ces élections. Chaque voix comptera.